L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
JÉROME BAYON, DELAUP & CO.

NOUVELLE-ORLÉANS,
LUNDI, (MATIN,) 28 MARS 1831.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 28 mars.

Les journaux de New-York jusqu'au 11 du courant, de Philadelphie jusqu'au 12, de Charleston jusqu'au 17, et ceux des principales villes du nord et de l'est de la date correspondante, nous sont parvenus par le courrier de la Mobile arrivé samedi; ils n'annoncent rien de nouveau. Les paquebots du Havre et de Liverpool du 10 février, étaient attendus à New-York à chaque instant.

—M. *John A. Cameron*, ci-devant éditeur d'un journal de la Caroline, a été nommé consul américain, pour le port de Vera-Cruz, en remplacement de M. Wm. Taylor.

—Une personne arrivée de la Havane, annonce que l'on y attendait chaque jour le général MORILLO, qui doit remplacer le général Vives dans le commandement de l'île.

—*F. J. Wansley* et *Charles Gibbs*, deux des marins de l'équipage du brick *Vineyard*, (de la Nouvelle-Orléans) accusés d'avoir participé au meurtre du capitaine et du second, ont été trouvés coupables, et condamnés à mort, à New-York, le 11 de ce mois. Leur sentence doit être exécutée le 22 d'avril prochain. Ils ont tous deux avoué leur crime.

Nous apprenons, et nous nous empressons de faire part au public de cette nouvelle qui sans doute lui sera agréable, que M. Aristippe que des circonstances particulières ont décidé à ne pas quitter cette ville aussitôt qu'il en avait l'intention, a été réengagé par l'administration du Théâtre d'Orléans, *pour quelques représentations seulement*. C'est une surprise agréable, à laquelle ne s'attendaient pas peut-être ceux qui chez nous n'ont jamais cessé d'admirer ces chefs-d'œuvre immortels qui enrichissent notre répertoire, cette brillante poésie de Racine et ces vigoureuses conceptions de Corneille, dont Aristippe est un si digne interprète. On nous assure, (nous parlons ainsi, d'une manière indéterminée, car *nous* ne sommes en aucune façon initiés aux secrets de l'administration:) on nous assure que la première tragédie qui sera représentée est *Marie Stuart*, et que cette représentation aura lieu le mardi après Pâques.

A propos de cette pièce, dont nous ne pouvons parler sans nous rappeler les brillants succès qu'elle a procurés à notre excellente tragedienne, Mme. Clozel, nous sommes remis naturellement sur la voie du bénéfice que le public a demandé et demande encore pour cette artiste. Nous avons affirmé, et nous réitérons que ce bénéfice est vivement désiré par un grand nombre d'habitués du Théâtre d'Orléans; M. Davis qui, dit-on était, *in petto*, assez disposé à accéder au vœu qui a été émis, parce que personne mieux que lui ne sait sur combien de motifs raisonnables il est fondé, a sans doute trop de sens pour se laisser arrêter par quelques tracasseries de coulisses, qui seraient survenues à cette occasion. Entre un directeur et le public tout est réciproque: si le premier acquiert des droits à la reconnaissance du second en contribuant à ses plaisirs, le patronage de celui-ci est aussi un titre auprès de l'autre; et, soit dit en passant, il est quelquefois scabreux de se ruer contre ce titre. D'ailleurs, nous devons nous hâter de reconnaître que personne n'a mieux souvent que M. Davis, mérité un tel reproche; c'est pourquoi nous pensons qu'il ne différera pas plus long-temps, et que cette prochaine représentation de *Marie Stuart*, dont il est question, sera donnée au bénéfice de Mme. Clozel.

—Il est arrivé ici, samedi dernier, de la Havane, une troupe d'acteurs espagnols, qui doit se rendre au Mexique. On dit que le directeur a l'intention de prendre des arrangemens avec M. Davis pour donner quelques représentations.

BALTIMORE, 12 mars.

Le bruit, qu'on dit avoir été repandu par un passager du bateau-à-vapeur *Philadelphie*, courait hier soir, qu'un navire était arrivé à New-York apportant des nouvelles d'Europe plus récentes, et que la guerre était déclarée entre la France et la Russie. Les journaux de Philadelphie reçus hier soir gardent le silence sur ce sujet. La malle de ce matin nous apprendra ce qu'il faut croire de ce rapport.—(*American.*)

☞ Les journaux de New-York du 11 ne parlent pas de cette prétendue nouvelle.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

—Les détails reçus sur l'arrestation du nommé d'Issart à Perpignan, confirment la conspiration projetée dans le Midi, pour soulever la population de cette partie du royaume en faveur de la dynastie déchue. C'est l'ex-aumônier du 40e de ligne, M. Viot qui avait dirigné d'Issart sur Perpignan, et l'avait recommandé à M. Pascot, vicaire de la paroisse de Saint-Jacques. C'est après les revélations de celui-ci devant le procureur du Roi, qu'un mandat d'arrêt a été lancé contre Viot et autres personnes du département du Rhône. Il n'est pas douteux que si, lorsque d'Issart s'est présenté à la préfecture pour prendre son passeport pour l'Espagne, on l'eut immédiatement arrêté et qu'on ne lui eût pas donné d'avis par une conversation indiscrète, on aurait trouvé chez lui les divers papiers dont il était porteur, et qu'on lui a donné le tems de brûler. C'est le 16 que les différentes arrestations des complices d'Issart doivent avoir lieu à Lyon, et nous ne tarderons pas, par l'instruction de la procédure, à apprendre quels sont les principaux acteurs du drame politique dont on voulait faire jouer dans le Midi.

—La mort civile a été abolie dans la dernière séance du congrès belge.

—La régence de Tercère, à la demande de quelques officiers de la garnison, a autorisé une tentative d'enlèvement de bestiaux dans l'île de Saint-Georges. Ces militaires ont heureusement accompli cette entreprise et sont rentrés sans avoir rencontré aucun obstacle, parce que l'ennemi n'existe plus depuis deux mois,

---

PARIS, janvier.

On attend la nouvelle du choix d'un souverain belge avec beaucoup plus d'impatience que l'événement en lui-même ne le mérite. Ce n'est pas dans le choix d'une forme de gouvernement ou d'un souverain qu'est la difficulté de la question belge, c'est dans la fixation de la conscription territoriale.

A la rigueur, on ne se battrait point parce que la Belgique prendrait un prince de telle maison plutôt que de telle autre, mais on se battra parce qu'il est impossible que la Belgique existe dans la rive gauche du Rhin; parce qu'il est impossible que la Prusse cède à l'amiable le duché de Luxembourg; parce que l'existence des forteresses élevées contre nous sur notre frontière du nord n'est qu'un non sens du moment et que la Belgique n'est plus dans les intérêts anti-français; parce que la Hollande, qui paya de ses anciennes colonies la construction de ces forteresses, qui ne lui importaient point, réclame au nord'hui justement de l'Europe des indemnités, et que l'Europe ne veut indemniser la Hollande qu'aux dépens de la Belgique, ce que la Belgique ne souffrira point.

Toutes ces questions sont fort compliquées, et ne sont pas du ressort de la diplomatie, puisque la diplomatie pâlit sur elles depuis quatre mois, sans avoir su par quel côté les aborder. La guerre seule peut régler tant de prétentions inconciliables, parce qu'en général on ne consent à s'entendre que quand on est las de se battre. Il en a été ainsi dans tous les temps. Rien de plus facile que de négocier, de traiter, de s'accorder, quand on s'est vu de près, et que chacun a la mesure exacte de sa force; chacun apporte dans les conférences tout juste le degré d'amour-propre auquel il a droit; les forts font la loi; le vaincu se tient à sa place et se montre facile. A ces conditions, un traité est bientôt conclu; il dure autant que la supériorité du vainqueur sur le vaincu. La Porte et la Russie n'ont-elles pas négocié dix ans sans pouvoir s'entendre, et pour éviter une guerre que tout le monde disait inévitable? La rupture éclata enfin, et quand les Russes eurent passé les Balkans, la Porte comprit en huit jours ce qu'elle n'avait pas voulu comprendre en dix ans. Les négociations furent nettes, promptes et décisives: on savait où était la force.

En 1815, la diplomatie avait encore une tâche facile à remplir. Il était bien démontré que l'intérêt, au nom duquel s'était formée la sainte-alliance, avait acquis un ascendant irrésistible; les idées et les intérêts français, dépouillés deux fois de leur force et de leur prestige, étaient condamnés à la résignation; s'élevait-il une difficulté, elle était bien vite tranchée. "Les puissances alliées le veulent," disait-on, et il n'y avait rien à répondre. Tout ce qui fut réglé alors a pu subsister quinze ans; c'est une belle durée. Il faut de bien terribles guerres, et un épuisement bien profond, pour assurer à des traités un si long empire. Mais, dans l'espace de quinze ans, les rapports de population, de civilisation, de richesse, d'énergie, changent bien entre nations rivales; les intérêts se divisent, se rapprochent, se combinent de bien des manières, la force est revenue imperceptiblement aux uns en même temps qu'elle échappait aux autres; on s'étonne de ne pouvoir plus se contenir dans les limites des anciens traités; on croit qu'il suffira de négociations nouvelles: on négocie, on n'avance à rien qu'à précipiter les ruptures. A la guerre seule appartient de rétablir l'équilibre, de reclasser les contendans suivant le nouvel état de leurs forces. Les négociations ne concilient jamais de tels différends; la diplomatie ne sert qu'à enregistrer des faits; la guerre les prépare, et la victoire les dicte.

Ainsi, dans les négociations actuelles au sujet de la Belgique, négociations qui embrassent la situation entière de l'Europe, si l'Angleterre, la Russie, l'Autriche, la Prusse, apportent les exigences et le ton de hauteur qui leur furent permis lors du congrès de Vienne, c'est une tout autre France qui se présente à elles. Quelles que soient les instructions de nos ambassadeurs quelle que soit l'intention de notre gouvernement, de se faire petit, de se présenter soumis à l'Europe, il est impossible que les hommes chargés de parler au nom de la France n'aient pas parfois le sentiment de cette énergie nationale qui s'agite derrière eux et les pousse à reprendre un langage dont l'habitude était perdue pour eux. Il faut que l'Europe se résigne à un changement de rôle, tant de notre côté que du sien. Si nous nous appuyons sur des sentimens très puissans, elle a pour elle encore la force des la yonnettes. Elle n'est pas bien convaincue que nous soyons devenus plus redoutables par notre révolution, et qu'elle ait pu y perdre quelque chose. La guerre seule peut lui apprendre ce que nous sommes devenus et ce qu'elle est encore; elle ne s'en rapportera pas là-dessus à des notes diplomatiques: elle voudra éprouver encore une fois la fortune de ses armes, et celle de nos idées. C'est à que se décidera la question de la circonscription territoriale de la Belgique, et peut-être une question plus grande, celle de la réunion de la Belgique et de la France, derrière la commune barrière du Rhin. Jusque-là, la diplomatie n'a rien à faire. (*National.*)

PARIS, 15 janvier.

Hier M. Fazy, rédacteur en chef de la révolution, a comparu devant la Cour d'assises, comme prévenu d'avoir porté atteinte aux droits et à l'autorité de la chambre des députés, et d'avoir provoqué à la révolte contre cette chambre. Le rédacteur avait, dans les articles incriminés, présenté la Chambre des Députés comme *Chambre provisoire*, qui prétend illégalement se constituer en pouvoir définitif, et par suite il avait soutenu que la chose publique ne marcherait sans entrave que du jour où une ordonnance de dissolution aurait retiré à cette Chambre un pouvoir qui ne lui appartient pas.

M. Aylies a soutenu l'accusation au nom du ministère public; il en a écarté la partie qui s'appliquait à la qualification de *Chambre provisoire*, mais il a insisté sur une série d'articles, dans lesquels les actes de Chambre étaient qualifiés de provisoires, de transitoires et sujets à révision.

M. Decourdemanche a défendu M. Fazy qui a pris ensuite la parole.

Les questions suivantes ont été passées au jury.

1°. Fazy est-il coupable d'avoir, dans plusieurs articles du journal *la Révolution*, porté atteinte aux droits et à l'autorité de la Chambre des Députés?

2°. Fazy est-il coupable d'avoir, dans un article du journal *la Révolution*, provoqué au crime de rebellion contre la Chambre des Députés?

Après en avoir délibéré pendant deux heures et demie, le jury a prononcé la déclaration suivante:

"Sur la première question, oui, le sieur Fazy "est coupable d'avoir porté atteinte aux droits "et à l'autorité de la Chambre des Députés, en "publiant que les actes de cette Chambre, *sans* "*exception d'aucun de ses actes*, sont rigoureu-"sement soumis à une révision quelconque.

"Sur la seconde question, non, le sieur Fazy n'est pas coupable."

La Cour a condamné M. Fazy à quatre mois de prison et six mille francs d'amende.

M. Fazy s'est pourvu en cassation.

SUISSE.

DIETE FÉDÉRALE.

Note circulaire adressée aux cours étrangères par ordre et au nom de la diète.

"Le vœu de la Suisse, fondé sur les premières nécessités de son existence nationale, le droit de la Suisse reconnu par des traités formels, c'est de garder inviolablement sa neutralité. Désirant ardemment la conservation de la paix, elle aime à l'espérer du concours sincère des volontés et des efforts de toutes les puissances.

"Cependant des événemens qui pourraient n'être pas sans influence sur les rapports généraux de l'Europe, et les armemens considérables qui se font dans les pays voisins, ayant présenté la possibilité d'une crise plus ou moins prochaine, le directoire précédent, d'après la nature même des institutions fédérales, dut envisager comme une obligation indispensable de convoquer sans retard la diète en session extraordinaire.

"Cette diète, réunie à Berne le 22 décembre, et transférée maintenant à Lucerne, aux termes du pacte fédéral, a déclaré, par un vote unanime, que, dans le cas d'une guerre entre les puissances voisines, la Suisse observerait une stricte neutralité.

"La diète a dû s'occuper ensuite des moyens de manifester sa détermination et de la soutenir au besoin avec énergie. Sous ce dernier rapport, des mesures d'une certaine étendue, relativement aux moyens dont elle peut disposer, devenaient d'autant plus nécesssires, qu'en Suisse, le seul pays où il n'y a pas d'armée permanente, tout effort national, devant résulter d'un concours de nombreuses volontés, exige plus de temps et de travaux que partout ailleurs.

"Chargé de communiquer ces résolutions de la diète aux hautes puissances avec lesquelles les cantons entretiennent des rapports plus intimes, le directoire fédéral ne saurait le faire d'une manière plus authentique, qu'en plaçant sous leurs yeux la déclaration rendue dans sa séance du 27 décembre dernier. Les sentimens de la confédération, ses principes invariables, enfin le but unique de ses dispositions militaires y sont fidèlement exposés. La diète est persuadée que les hautes puissances, toujours justes et bienveillantes à son égard, ne verront dans ces détermitions que l'exercice naturel et légitime d'un droit appartenant à la Suisse, comme état indépendant, et qui lui a été garanti par les transactions solennelles de l'Europe.

COMMERCIAL.

Extrait du New-Orleans Price-Current, du samedi 26 mars.

Cette semaine le *Temps* a été favorable aux affaires du dehors. Le Mississipi s'est élevé de six pouces; il était, hier, à dix-huit pouces au-dessous de la marque des eaux hautes.

COTON.—Arrivé depuis le 18 du court; de la Louisiane et du Mississipi 7, 508 balles, du lac Pontchartrain 316, du Nord Alabama et du Tennessee, 2,688, de la Floride 392, du Texas 45; en tout 10949. Expédié en même temps, pour Liverpool 4, 417 bales, pour Greenock 1,118, pour Belfast 742, pour le Havre 879, pour Bordeaux 643, pour Marseille 806, pour New-York 1, 030 pour Boston 1, 521, pour Philadelphie 87, pour Baltimore 29, pour Georgetown 20; en tout 11,292; ce qui fait une diminution de 343 balles, et nous laisse un approvisionnement de 74,604, y compris tout ce qui est embarqué sur les navires non-expédiés depuis le 24 du courant. Depuis notre dernier rapport, il s'est opéré sur toutes les qualités généralement une baisse de ¼ cent. Le marché est actif, et il s'est fait des ventes considérables aux cotes actuelles. Quelques balles, marques de choix, ont produit 10 cents, mais 9½ est le taux courant de la place, et nous l'avons adopté pour notre cote la plus élevée. Il s'est vendu environ 1,500 balles Nord Alabama et Tennessee, comme suit; 500 à 7⅞, 500 à 7½; et 500, *choix*, à 8¼. Jusqu'ici les transactions dans ces qualités ont été très-limitées, et l'approvisionnement est considérable.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Ordinaire	6½ @ 7	Bonne demande.
Moyen	7¼ @ 7¾	
Beau	8 @ 8¼	
Bon à beau	8½ @ 8¾	
Bon à fin	9¼ @ 9½	

SUCRE *sur les habitations*.—Il continue à se faire un assez bon nombre de ventes aux cotes précédentes, et toute différence doit être attribuée à la distance de la ville. Expédié cette semaine, pour N.-York 256 hts. 16 bls., pour Philadelphie 525 bts., pour Charleston 526 bts., pour Baltimore 529 bts., pour Boston 17 bts., pour Savannah 151 bts., pour Richmond 112 bts., pour Georgetown 100 bts. 1 bl., pour Bordeaux 2 bls., pour Marseille 2 bts.; en tout 2199 bts. 38 bls.

MELASSE *sur les habitations*.—Nous n'avons aucun changement à noter dans les prix, et nous continuons à coter comme précédemment 14 cents, et fort loin de la ville 12½ cents. En ville, sur la Levée, 17½ à 18½ le galon, bques. comprises. Expédié cette semaine, pour N.-York 461 bts. 57 bls., pour Philadelphie 278 bts., 30 bls., pour Charleston 51 bts. 42 bls., pour Baltimore 19 bts. 116 bls., pour Boston 30 bts. 5 bls., pour Richmond 91 bts. 51 bls., pour Georgetown 50 bts. 1 bl.; en tout 980 bts. 302 bls.

TABAC.—Une vente de 70 bts., est la seule dont nous puissions donner quelques particularités: elle est comme suit: 51 bts. *croisé*, à 2 cents; 26 seconde qualité, à 3; et de première qualité, à 4; prix que nous cotons maintenant, quoique nous soyons informés que quelques bts. de tabac de la récolte passée, ont produits quelque chose de moins. Arrivé cette semaine, 172 bts. Expédié, 21.

FARINE.—Comparativement, elle est rare en ce moment, et en bonne demande, à $5. Au commencement de la semaine, elle s'est vendue $4.75.

GRAISSE.—Le prix est le même que la semaine passée, 8 cents; bonne demande.

JAMBONS.—Il languit beaucoup, et a été offert au-dessous de nos cotes. Dernières ventes: *jambon*, 8 cents; cochon entier 5 à 6 cents.

WHISKEY.—Peu ou point en marché; dernières ventes, 30 sous le galon.

BLANC DE BALEINE.—Il a un peu augmenté. Nous cotons 29½ à 30 cents, dernières ventes. Rare.

CAFÉ.—Le *vert* de la Havane, commande toujours les dernières cotes, 11 à 11¼; point de *Rio* en marché; *St. Domingue* 10 cents la livre.

RIZ.—Dernières ventes, un lot considérable, $3; de moindres quantités ont produit $3, 25 les 100 livres.

LE FRET—A de nouveau augmenté. Les navires sont rares; ils arrivent lentement, ils sont de suite engagés et repartent immédiatement.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Tulahassee, Glover, Liverpool, L H Gale.
Navire Chancellor, Bradley, New-York, Lincoln & Green.
Navire St. Louis, Story, New-York, J G Stevenson.
Brick Sarah, Plane, Liverpool, Currell, Kilshaw & co.
Brick Isabella, Shemming, Liverpool, Gordon, Forstall & co.
Goël. Nelson, Greenlaw, Philadelphie,
Goël. New-Packet, Buell, Charleston, Capt.
Goël. Little-William, Hill, Havane, S P Morgan & co.
Bateau-à-vapeur Sun, Mark, Mobile, Capt.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Shark, des passes, ayant mis en mer l'Alabama. Il a quitté la passe le 24, et a apporté le sac-aux-lettres du navire Louisiana, en 17 jours de New-York, qui était à l'ancre, ainsi que le navire Missouri et le brick Carroll. Navire Wm. Gray était échoué en dedans de la barre. Il a amené le nav. Mary, et les goël. Talma, Tita, et Whale.

Bateau de remorque Grampus, des passes, ayant mis en mer le Sardius, le Corinthian et le Dos Hermanos, et amené l'Agenora et l'Edwin. Il y avait en déhors de la barre, un navire et un brick.

Bateau de remorque Florida, de la passe du S. O., ayant mis en mer la barque Agnes & Ann, et les bricks Roxana & Iddo. Il a remorqué dans le port les goëlettes Maria, Hutton, du cantonnement Atkinson; Catharine, de St. Thomas, et Montañeza, de la Havane. A son départ des passes, il n'y avait rien de nouveau.—Le Florida est immédiatement reparti pour le Détour des Anglais.

Bateau de remorque Livingston, Huddleston, du Détour, avec le navire Helvétia. Il rapporte que deux navires, dont un échoué, étaient à la passe du N. E.

Navire Helvétia, Miner, en 15 jours de Boston à la Balize, à T. Nicolet & co. avec un chargement assorti.

Nav. Mary, Roper, Liverpool.
Brick Agenora, Chaffe, Boston.
Brick Edwin, Newcomb, Philadelphie.
Brick Mexico, de Kennebunk.
Goël. Nancy, de l'habitation Johnson—rum.
Goël. Teta, Fernandez, Havane.
Goël. Whale, Ashby Havane.
Goël. Talma, Poole, Havane.
Goël. Montenesa, Carreras, de la Havane.
Goël. Catharine, Nicholson, de Sr. Thomas.
Goël. Maria, Hutton, Calcasu.
Bateau à vapeur New-York, Steel, de Louisville.
Bateau-à-vapeur Cooss, Cain, Bayou-Sarah.
Bateau-à-vapeur Rapides, Waters, des Natchitoches.
Bateau-à-vapeur Cora, Simpson, St. Louis.
Bateau-à-vapeur Natchez, Myers, Natchez.
Bateau-à-vapeur Walter-Scott, Calver, de la rivière Yazoo.

☞ Le navire **HELVETIA**, de Boston, est en déchargement en face du poteau No. 93. Les consignataires voudront bien venir y recevoir leurs marchandises. 28 mars

CIRQUE.

Aujourd'hui Lundi, 28 Mars 1831,
Les exercices commenceront par
Des Tours d'Equitation
Par toute la troupe.
Tours d'Equitation par le petit Joseph.
Une nouvelle Entrée
De huit beaux chevaux.
M. Creighton chantera une chanson comique.
Les Exercices d'Equitation par M. Howard.
Tours de Force par Mr. Braidy.
Le superbe cheval SALADIN fera des tours surprenants qui amuseront les spectateurs.
M. Nichols chantera ensuite.
LES PYRAMIDES EGYPTIENNES,
Exécutées par toute la troupe.
Le tout sera terminé par
Les exercices d'équitation par le petit Birdsal sur trois chevaux.
☞ Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie, et le spectacle commencera à 7.
PRIX D'ENTRÉE—Une piastre; enfans et domestiques, moitié prix. 28 mars—

MENAGÉRIE
DE 75 ANIMAUX VIVANTS,
Sur la Place près de la Douane.

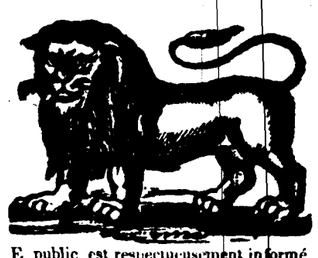

LE public est respectueusement informé qu MM. Purdy, Macomber, Carley & Birchard, ont transporté leur collection d'animaux, sur la place près de la Douane, où elle ne restera exposée que peu de jours. Parmi ces animaux il y a

Un Eléphant,	Deux Lamas, m. & f.
Un Ours blanc,	Deux Panthères, do.
Un Lion mamouth,	Un Léopard chasseur
Un Lion d'Afrique,	Un Kangarou,
Un Tigre du Bengal,	Un Kinsajou,
Deux Léopards,	Un Zèbre,
Un Tigre tacheté,	Un Loup noir,
Un Léopard d'Afrique	Un Loup de prairie,
Deux Hyènes, m. & f.	Deux Continundis,
Un Tigre du Bresil,	mâle et femelle,
Deux Chamaux arabes	Et autres animaux.

Courses du Cirque:—Deux Chevaux-nains, montes par des singes, les Chamaux, les Lamas et l'Eléphant.

Heures d'exhibition—de 10 à 5; et le soir, de 6 à 9. *Prix d'entrée:* quatre cacahos; enfans au-dessous de 12 ans et domestiques, moitié prix. On donnera à manger aux animaux, en présence des spectateurs, tous les soirs à 8 heures. 28 mars

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à 60 jours de vue, à vendre au No. 39, rue de la Levée.
28 mars THOMSON & GRANT.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par
28 mars LINCOLN & GREEN.

CHAUX A VENDRE.
EN débarquement du navire Helvetia, de Boston, et à vendre par les soussignés, 500 barriques Chaux vive de Thomastown.
THEODORE NICOLET & Co.
28 mars

TIRAGE DE LA LOTERIE
DE L'EGLISE EVANGELIQUE FR.
13ème. classe.
8 3 10 27.
28 mars D. MALCOLM, directeur.

LOTERIE
DE L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
FRANCAISE—CLASSE No. 13.
Billets blancs et billets gagnants.
27 numeros—4 roues.
D. MALCOLM, *Commissaire.*
Le Tirage aura lieu le Samedi, 2 Avril 1831.
PROSPECTUS:

1 lot de	$6000	1 lot de	642
1 " de	2000	6 " de	450
1 " de	1500	6 " de	300
1 " de	1200	6 " de	150
1 " de	1000	et d'autres plus petits.	

PRIX DES BILLETS:
Billets entiers $4 00, moitiés $2 00, quarts $1 00; Livrets de 9 billets entiers $36 00, ne pouvant gagner moins de $16; livrets de coupons en proportion. S'adresser au bureau du DIRECTEUR, rue de Chartres, No. 60.
28 Mars

Jules Bourino contre *José Bernard, la goëlette Basilique et ses propriétaires; Tricou contre les mêmes.*
EN vertu d'un writ de fieri-facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente mardi 26 avril prochain, à midi, au café de Hewlett,
La goëlette **BASILIQUE**, avec ses voiles, apparaux &c., saisie dans l'affaire ci-dessus.
28 mars L. DAUNOY, marshal

J. Beraghena contre *Denni.*
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon G. Préval, juge conseiller, j'exposerai en vente, jeudi 7 avril prochain, à 4 heures, au Principal, au bassin en cuivre, une canevette, une paire de balances avec les poids, un mortier en pierre, une grage en fer-blanc, un mannequin et son contenu, et divers ustensiles en fer-blanc.
28 mars L. DAUNOY, marshal.

UN mecanicien, en même temps charpentier de maison, trouverait à se placer à l'année sur une habitation près de la ville à des gages avantageux. On demande une personne versée dans ces deux branches, à même de conduire d'autres ouvriers, et ayant en même temps de bonnes recommandations à produire tant pour ses capacités, que sur sa moralité &c. S'adresser à
26 mars—4 L. MILLAUDON & Co.

HABILLEMENS D'ETE',
No. 86, rue de la Levée.
LE soussigné vient de recevoir par le navire Illinois, de New-York, un envoi d'habillemens d'été, et des bottes fines, en maroquin &c.
25 mars MALCOLM M'CALLUM.

300 BARILS maquereau No. 3; 40 do. No. 1 à vendre par
25 mars. LINCOLN & GREEN.

A VENDRE.—46 milliers **TUILES** françaises première qualité, récemment arrivées du Havre, s'adresser à Mr.
G. MONTAMAT,
22 mars—6 rue St. Anne, no. 51.

V. ROUMAGE offre à vendre,
400 barriques vin rouge de Bordeaux,
150 do. do. de Marseille, Bethford et Bergnac
400 paniers huile d'olive, raffinée, Bordeaux,
400 do. anisette,
1200 caisses de vin rouge et blanc,
40 tierçons vin blanc,
13 do. vinaigre, 1ère. qualité,
30 balles fil à voile et lignes assorties.
22 mars

POUR LIVERPOL.
Le navire **GOLCONDA**, enrégistré A 1, capitaine John N. Wills, ayant une grande partie de son chargement engagé. Pour frêt de 400 balles de coton, et la charge du pont, s'adresser à
28 mars LINCOLN & GREEN.

POUR LE HAVRE, (Passage seulement)—Le navire paquebot HELVETIA, capit. Miner, sera immédiatement expédié. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
28 mars THEOD. NICOLET & CO.

A FRETER,
Le brick **ATTAKAPAS**. S'adresser à
28 mars J. W. ZACHARIE & Co.

POUR LIVERPOOL.
On peut prendre environ 75 balles coton sur le pont du beau brick [A. I.] **CONGRESS**, s'adresser à
26 mars. W. G. HEWES.

POUR KINGSTON (JAMAÏQUE.)
La belle goëlette **SWAIN**, capit. Green, ayant tout son chargement engagé, partira pour le dit port dans quelques jours. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis la rue Bienville, ou à
26 mars. J. W. ZACHARIE & Co.

POUR BOSTON.
Le beau brick fin voilier **ELIZA**, capt. Palmer, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
26 mars. STETSON & AVERY.

POUR BOSTON.
Le brick chevillé en cuivre **FLOYD**, capitaine Dennett, a besoin de 75 balles coton sur le pont. S'adresser à bord, ou à
26 mars. STETSON & AVERY.

POUR NEW-YORK.
Le navire fin voilier **CHANCELLOR**, capt. Bradley; il peut prendre encore l'équivalent de 30 balles de coton et recevoir quelques passagers s'il s'en présente immédiatement. S'adresser à
26 mars LINCOLN & GREEN.

A FRETER,
Le navire fin voilier, **GEORGES**, A 1, capitaine Fales. S'adresser à
WM. G. HEWES,
26 mars no. 9, rue du Camp.

A FRETER,
La belle goëlette **WILLIAM-HENRY**, du port de 121 tonneaux, et pouvant recevoir 200 boucauts de sucre. Elle est en état de prendre mer immédiatement. Pour plus amples informations, s'adresser à bord ou à
26 mars J. W. ZACHARIE & Co.

PARA TAMPICO,
La goleta mejicana **PAULINA** su capitan Ramon Palomo, admite carga y pasageros. Acudir al capitan abordo ó á
25 de marzo TUYES Y Comp^a.

A FRETER,
Le navire **HENRY TUCKE**, enrégistré A 1, capitaine Bliss, peut prendre 1350 balles de coton. S'adresser à
24 mars LINCOLN & GREEN.

POUR MATAMOROS.—(*Par la rivière.*)
La belle et spacieuse goëlette mexicaine **ALERTO**, doublée et chevillée en cuivre; elle ne tire que 4½ pieds d'eau, et est en tout disposée pour le commerce. Pour fret, s'adresser à
21 mars J. W. ZACHARIE & Co.

POUR BOSTON.
Le navire (A. 1.) **SOUTH BOSTON**, partira sous peu pour le dit port, pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à A. GURNEY,
21 mars. rue Grarier, no. 62.

POUR CHARLESTON.
Le brick A 1, **ENTERPRIZE**, capitaine M. Luen, a besoin de 100 barils pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à
WM. G. HEWES,
19 mars No. 9, rue du Camp.

MAGASIN D'HABILLEMENS
DE PHILADELPHIE, A LA MODE
No. 7, RUE DE CHARTRES.
LE soussigné a reçu par le navire Chester, de Philadelphie, un joli assortiment d'habillemens superfins, pour le printemps et pour l'été. Aussi, 2 caisses mouchoirs des Indes, de première qualité, et des malles de voyage, carcasses en fer, qu'il vendra à bon marché et à des termes raisonnables.
26 mars JAMES BURK.

SEL.—1000 sacs sel de Liverpool, en débarquement du navire Henry-Tucke, et à vendre par
24 mars LINCOLN & GREEN.

GRAISSE.—750 barillets graisse en feuille, à vendre par
24 mars. STETSON & AVERY.

JAMBONS—2000 jambons et épaules fumés, de très bonne qualité, à vendre par
24 mars. STETSON & AVERY.

A VENDRE—Un Fond de **CABARET** situé au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues d'Amour et de l'Union, assez bien achalandé. Si d'ici au 28 de ce mois, le dit cabaret n'est pas vendu à l'amiable, il sera mis à l'enchère, sur les lieux, ce jour même, à 4 heures de l'après-midi. 23 mars—3

A LOUER au 1er. avril, une NEGRESSE créole, bonne cuisinière. S'adresser au magasin de la rue Royale No. 116.
22 mars

AVIS.
TOUS ceux qui ont des réclamations contre la succession de feu Sieur Charles Jumonville DeVilliers, sont invités à se faire connaître aux soussignés, et à leur présenter, une note du montant de leurs créances, et des titres sur les quels elles sont fondées.
RODOLPH J. DUCROS,
G. JUMONVILLE DEVILLIERS.
10 Mars—4 1ps. *Exécuteurs Testamentaires.*

I. N. RICO. N. D. I

TRES positivement les dix derniers jours de cette exhibition dans cette ville.
M. Cors profite de cette occasion pour annoncer à ses amis et au public, que son exhibition des grands Serpents, Caméléons, &c. maintenant ouverte à l'encoignure des rues Conti et St. Louis, sera définitivement close le samedi 3 avril 1831. 26 mars

SUCRE ET CAFÉ.
500 sacs café vert, et 25 caisses sucre blanc de la Havane, à vendre par
THAYER, HURD & Co,
12 mars—☞ 29, rue des Magasins

BAS de soie français, ayant droit au *drawback*, à vendre par
17 mars J. MAGER.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.
MARDI, 29 du courant il sera vendu au magasin d'encan.
22 bques vin de Samas-doux.
19 quart do, vin de Colmenor. 28 mars

PAR F. DUTILLET.
IL sera vendu mercredi prochain, 30 mars, à midi, à la Bourse de Hewlett:
1°. **UN LOT DE TERRE** situé rue Plauché, entre les rues du Bayou et de l'Esplanade, désigné par le no. 7; et mesurant 40 pieds de face, sur 138 pieds 7 pouces de profondeur (pieds francais.) Sur ce terrain se trouve une quantité d'arbres fruitiers de toutes les espèces, dont on pourrait retirer un revenu annuel de $300 à $400.
2°. Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Bagatelle et st. Jean Baptiste; no. 271, Ilet no. 26; de 60 pieds sur 120.
Conditions: à un, deux et trois ans de terme, billets endossés, et hypothèque spéciale.
25 mars—3

PAR T MOSSY.
LUNDI 4 d'Avril prochain, à 8 heures du matin, il sera vendu dans le magasin, No. 13, rue de la levée, occupé par Messieurs Gallayher & co., un assortiment complet de Porceleines, Verreries, Faïance, Miroirs, &c. &c.
Payable jusqu'à $100 comptant, de 100 à 250, 3 mois, de 250 à 500, 6 mois, plus de 500, 8 mois de terme, en billets endossés à satisfaction. 25 mars.

PAR T. MOSSY.
MERCREDI 30 Mars prochain, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett,
TROIS LOTS DE TERRE
sur chaqu'un des quels il existe une **MAISON** en briques et autres dépendances, situés rue Condé, côté Sud-Est, entre les rues St. Philippe et Urselines; tels que le tout est figuré sur un plan fait par Mr. Pilié, voyer de la ville, qui sera déposé à la bourse avant la vente, savoir:
N°. 1—Un Terrain de 33 pieds 4½ pouces de face, sur une profondeur de 109 pieds 7 pouces, sur une ligne, l'autre ligne a 63 pieds 11½ pouces, rentrant de trois pieds 2½ pouces, et de là se prolongeant de 45 pieds 7¾ pouces, ce qui réduit la ligne du fond à 30 pieds 2 pouces.
N°. 2—Un Terrain de 33 pieds 7 pouces de face sur 109 pieds 7 pouces de profondeur.
N°. 3—Un Terrain de 33 pieds 8 pouces de face, sur 109 pieds 7 pouces de profondeur.
Conditions:—$500 comptant pour chaque Lot, le reste en 3 termes égaux, savoir: 30 Décembre 1831; 30 Décembre 1832 et 30 Décembre 1833, avec billets endossés à satisfaction e hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, notaire public. 14 mars.

PAR J. LE CARPENTIER & Co.
EN vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu au café de la bourse d'Hewlett, samedi le 23 avril 1831, à une heure précise de l'après midi:
UN TERRAIN situé en cette ville, rue Royale, entre les rues St.